

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

23_02_02_0010	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN APPLICATION DE LA DELIBERATION 20_10_15_340	C.C DU 02/02/2023
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 2 février 2023**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 26 janvier 2023**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

41 Conseillers communautaires présents : ALIAGA Alexandre – BACCONNIER Michel – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – JURADO Alain – KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – VERLAQUE Florence – WAJDA Daniel

14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ACCETTOLA Hélène donne pouvoir à LEGAY-BELLOD Gaël – BACCAM Marguerite donne pouvoir à DURAND Fabien – BLOND Priscilla donne pouvoir à BORGHI Roland – CHRIQUI Vincent donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – DEBES Céline donne pouvoir à MARION Cyril – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – TISSERAND Olivier donne pouvoir à GAUDE Daniel – VIAL Guillaume donne pouvoir à WAJDA Daniel

15 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine – DESFORGES Marie-Laure – DIAS Olivier – DUSSERT Marie-Thérèse – JACQUEMOND Nathalie – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROULOT Océane – SAGIROGLU Aïcha – SALMON Jean-Noël

Secrétaire de séance : GAGET Mathieu

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique

- 4. Delegation de fonctions

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020 portant délégations accordées par le Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour accomplir certains actes de gestion ;

Le Président expose :

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau Communautaire du 1er décembre 2022 en application de la délibération n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020 :

Numéro	Objet	Destinataire	Montant
22_12_01_0390	Constitution d'un groupement de commande en vue de la passation d'un marché unique de prestations intellectuelles pour une mission de recensement et de diagnostic de patrimoines d'ouvrages d'art communautaires et communaux	Domarin, Eclose-Badinières, La Verpillière, Les Eparres, L'Isle d'Abeau, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Satolas-et-Bonce, Sérézin-de-la-Tour, Vaulx-Milieu et Villefontaine	
22_12_01_0391	Garantie d'emprunt accordée à la Société Dauphinoise pour l'Habitat auprès de la caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 53 logements à L'Isle d'Abeau - Résidence "Daudet-Mistral" - Prêts PAM et PHB	SDH	à hauteur de 60 % soit 1 040 619,60 euros
22_12_01_0392	Construction d'une unité de méthanisation de boues et de graisses industrielles sur le site de Traffeyere - Fin de la mission de maîtrise d'œuvre - Convention de transaction	Cabinet MERLIN	6 000 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

► **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre 2022 en application de la délibération n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO